



Création d'un cabinet pluridisciplinaire

Par **Manoclo**, le 11/12/2010 à 15:16

Bonjour,

Je travaille actuellement au montage d'un cabinet pluridisciplinaire privé regroupant 1 psychologue, 1 psychomotricienne, 1 orthophoniste, 1 éducatrice spécialisée.

Nous avons donc des statuts différents.

Nous souhaitons proposer des suivis individuels mais aussi de groupes encadrés par plusieurs professionnels.

Quel statut légal pour le cabinet correspond d'après-vous à ce type d'activité ?

Merci de votre réponse.

Par **SARL AAGS**, le 14/12/2010 à 12:15

Bonjour.

Avez-vous l'accord de l'ordre des médecins ?

Si oui, vous avez deux formules :

- Société Civile de Moyens,
- Société Civile Professionnelle.

Il vous suffit de créer une société , de partager les locaux et les frais (salariés).

Vous conservez chacun votre entreprise (2035 à établir).

Cordialement, Olivier FARAT.

Par **Laura**, le **19/04/2011** à **15:50**

Bonjour manoclo

je n'ai pas de réponse a vous apporter,

Par contre j'aurais aimé savoir si vous recherchez d'autres professionnels dans votre cabinet.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **cacocake**, le **21/04/2015** à **18:49**

Bonjour,

Je me permets de participer car j'ai en projet de créer un cabinet de groupe avec des professionnels de santé différents (orthophoniste, ergo, neuropsych, psychomot) et je me demandais comment vous aviez fait ?

Doit-on obligatoirement s'associer ? Un système de "colocation" n'est-il pas possible ?

Bien cordialement